

6/09

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du 19 octobre 2009**

**Présents**

Erhard FRIEDBERG (départ à 10h24), Laurent GERMAIN (départ à 10h28), Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE (départ à 9h15-procuration Erhard FRIEDBERG), Maxime SAADA.

Arnaud BONTEMPS, Eve ROBERT, Hadrien CLOUET, Alejandra CHAPA, Andreea MINEA, Eglantine LEROI, Henry SIMONIN, Diego MELCHIOR.

Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h30).

**Absents ou excusés**

Bruno MAQUART, François RACHLINE.

Ahmed BEKKOUCHE.

Marie-Louise ANTONI, Jean-Claude CASANOVA, Jean-Emmanuel COMBES (procuration François HEILBRONN), Jean-Paul FITOUSSI (procuration Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY, Annie THOMAS.

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Jean-Baptiste GOULARD

Cyril DELHAY

Julien PALOMO

Guillaume CHOPIN

Nelly ANTOINE

Dolly CARENE

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

directeur de la Communication,

chargé de mission à la DES,

chargé de mission auprès d'Hervé Crès,

représentante du recteur,

assistante d'Hervé Crès.

\*\*\*\*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Nouvelles modalités d'admission Bac 0.                             | p. 2  |
| II.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 22 juin 2009. | p. 16 |
| III. | Echange d'information sur des questions diverses.                  | p. 16 |

## CONSEIL DE DIRECTION

### PROCES-VERBAL

#### DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2009

La séance est ouverte à 8h36 sous la présidence de Michel PEBEREAU qui signale les démissions de représentants syndicaux et l'arrivée de représentants nouvellement élus pour l'UNEF, InterZaide et l'UNI.

#### **I. Présentation des nouvelles modalités d'admission Bac 0**

##### *a) Exposé*

Richard DESCOINGS propose de réfléchir à la question du moment où pourrait être organisé l'examen d'entrée au Collège universitaire de Sciences Po. Pour trois des quatre procédures permettant l'entrée en première année, le calendrier n'est pas remis en cause : pour les conventions d'éducation prioritaires, pour la procédure internationale et pour la mention très bien, les résultats sont connus avant l'été et les épreuves, quelles qu'en soit la forme, ont lieu dans le courant du printemps, parfois au mois de juillet. Et les reçus, aussi bien que ceux qui ne le sont pas, sont fixés sur leur sort au plus tard dans la deuxième moitié du mois de juillet. Exception depuis toujours à cette règle, l'examen d'entrée en première année. Le Conseil s'est souvent posé la question de la possibilité de modifier ces dates.

La question se pose d'abord vis-à-vis des candidats : si l'examen est organisé fin août ou début septembre, la période de correction est brève et la pression sur les correcteurs est forte. Dans le même temps, les candidats se font plus nombreux et il y a donc plus de copies à corriger. Aussi, le risque que parfois des variations interviennent dans l'égalité de traitement des copies augmente. Le fait que les correcteurs fassent correctement leur travail est une préoccupation sérieuse et il est important pour les candidats que la correction se fasse de façon rigoureuse et égalitaire.

Deuxièmement, un effort est porté dans le sens d'une année universitaire la plus longue et la plus complète possible. Et petit à petit les équipes ont fait en sorte de rapprocher la rentrée universitaire du 1<sup>er</sup> septembre et d'aller le plus loin possible dans l'utilisation du mois de juin, voire à terme du mois de juillet, ce qui est une bonne chose : en terme de ressources intellectuelles de la part des professeurs, quel que soit leur statut et en terme d'utilisation des équipements de Sciences Po. Mais rapprocher la rentrée de septembre entre en totale contradiction avec le fait de faire passer un examen fin août/début septembre. Et ce, à tel point que sur plusieurs des campus de Sciences Po, la rentrée universitaire a déjà eu lieu lorsque les résultats de l'examen sont connus.

Le troisième point est que les candidats admis ont beaucoup plus de temps pour réfléchir une seconde fois au campus de leur choix et ont trop peu de temps pour trouver un logement lorsqu'ils n'habitent pas à proximité du campus où ils vont se retrouver inscrits, ce qui est particulièrement vrai en Île-de-France où le logement est à la fois rare et cher, ce qui pose de graves difficultés aux candidats éloignés de l'Île-de-France.

Quatrièmement, pour les élèves admis comme pour les non admis, avec des résultats mi-septembre, les candidats ont prévu une possibilité en cas d'échec. Pour ceux admis à Sciences Po, soit cette année 415 élèves, cela représente autant de démissions par rapport aux cursus alternatifs. Ceci ne désorganise pas forcément les premières années de licence à l'université. Mais si ces démissions se font dans les classes préparatoires aux Grandes écoles, le risque de désorganisation de certaines classes et lycées est réel. S'il est possible de penser que ce n'est pas réellement le problème de Sciences Po, il n'est pas plus mauvais d'éviter de jouer contre ces partenaires. Il faut aussi prendre en compte la préparation s'étalant sur l'ensemble de l'année scolaire précédant le baccalauréat, celle qui a été nouvellement créée par l'établissement avec la Documentation française et qui sont peu chères ou gratuites pour les boursiers, et auxquelles postulent ou participent beaucoup de candidats.

L'ensemble de ces arguments avait largement été énoncé, mais les solutions entre les différentes options possibles jamais tranchées. Celles-ci sont au nombre de trois : celle existant déjà dans les préparations dites intégrées et dont les épreuves sont au mois de mai avant le baccalauréat. Sur cette option, l'Inspection générale de l'Éducation nationale se positionne contre. Les ministres qui se succèdent essaient d'allonger l'année de Terminale : c'est « la reconquête du mois de juin ». Pour l'Inspection générale, ces deux, trois, semaines de juin sont importantes et des épreuves au mois de mai constituent un contre-signal terrible : ceux qui ne considèrent pas le bac comme une épreuve extrêmement difficile par rapport à Sciences Po vont se concentrer sur la préparation de l'examen et risquent donc de décrocher de la préparation du bac et d'entraîner par là une partie de leurs camarades ne se présentant pas. Cette option aurait aussi la faveur de beaucoup des salariés de Sciences Po puisque c'est celle qui donne le plus de temps : pour trouver des correcteurs, prendre le plus de temps pour la correction et d'organiser le plus aisément des entretiens sous forme d'admission. Les positions de l'Inspection et de l'administration doivent être conciliées.

Le mois de juin pour l'organisation des épreuves est une deuxième option qui avance peu puisque le baccalauréat est désormais plutôt la troisième semaine de juin. Des épreuves en juin avant le bac ne changent pas beaucoup par rapport à l'option des épreuves en mai sauf que Sciences Po perd le bénéfice des deux-trois semaines données à l'organisation des corrections dont la qualité est essentielle aux candidats. Le mois de juin mais après le bac suppose des épreuves dans la semaine qui suit les épreuves écrites du bac.

La dernière possibilité est l'organisation des épreuves en juillet, option qui fait le bonheur de beaucoup de candidats et élèves. La consultation menée par Sciences Po depuis le jour de la rentrée universitaire et auprès de tous les élèves a eu un taux de retour de l'ordre de 1800 sur 8000 élèves, ce qui est beaucoup. Suite au tri par catégorie, ceux qui ont été reçus par examen estiment la fin juillet comme une période idéale. Cela donne en effet cinq semaines après le bac pour se préparer exclusivement aux épreuves de Sciences Po et cela permet ensuite de prendre un mois de vacances. Cela n'apporte aucune solution au fait de connaître les résultats suffisamment tôt, de même que ce n'est pas positif pour l'administration : les résultats interviendront une semaine ou quinze jours plus tôt qu'aujourd'hui et cela changera peu l'ordre des choses : ni pour trouver un logement, ni pour bien préparer la rentrée universitaire. Surtout, cela ajoute la difficulté de trouver des correcteurs puisque si les épreuves ont lieu fin juillet, les correcteurs travailleront au mois d'août et ceux-ci préfèrent prendre des vacances. Si certains préfèrent travailler au mois d'août, cette option présente néanmoins beaucoup de complications pour l'administration et surtout aucune solution n'est apportée à la question du logement, du choix éclairé du campus et à la désorganisation des cursus choisis comme parachutes ventraux par les candidats craignant de ne pas être reçus.

En plus de la date, la nature de la sélection et celle des épreuves sont les autres sujets de préoccupation.

Concernant la sélection, l'examen s'avère, avec le cas des mentions « très bien » les seules pour lesquelles il n'y ait pas d'entretien. La question a déjà été abordée par le conseil de savoir pourquoi, au-delà de l'examen des copies, ne pas s'intéresser à la personnalité des candidats. Ceci marche très bien pour l'entrée en Master et est le fondement de l'admission au doctorat – il n'y a pas d'examen mais un entretien avec le potentiel Directeur de thèse et avec le Comité de thèse - ainsi que pour les conventions éducation prioritaire jusqu'à l'examen du dossier s'ajoute l'entretien. La proposition

émise conjointement avec Hervé CRES au conseil de créer une épreuve d'admission sous forme d'entretien est très compliquée du fait du succès de Sciences Po et du nombre de candidats. Il ne peut pour des raisons de sérieux n'y avoir qu'une seule personne pour faire passer l'entretien, deux étant le nombre proposé. Mais si sont multipliés le temps minimum nécessaire pour l'entretien et le nombre de membres de jury avec le nombre d'admissibles, le nombre de jurys à organiser s'avère extrêmement grand.

Aussi Richard DESCOINGS propose-t-il que cette épreuve ne soit pas passée par l'ensemble des candidats et que le jury admette directement les candidats ayant eu au-delà d'une certaine note aux examens sans faire leur preuve par un examen oral, le seuil proposé est de 12/20 de moyenne à l'examen. Pour les mentions très bien au-dessus par exemple de 18.5, l'entretien serait de peu d'intérêt : face à l'excellence du dossier scolaire et des résultats au bac, le non s'accompagnerait d'un soupçon très fort d'arbitraire, aussi l'admission directe se justifie-t-elle. Pour ceux n'ayant pas le niveau à l'écrit ou au baccalauréat, la proposition porte sur ceux ayant moins de 10/20 de moyenne aux épreuves écrites de l'examen ou moins de 17 au bac et qui seront d'office déclarés non admis. Il s'agit de ne pas agiter vis-à-vis d'eux une supposée chance supplémentaire et de marquer clairement le niveau minimal requis pour espérer entrer à Sciences Po, cela encadre les décisions du jury et lui laisse cette souveraineté qui fait son intérêt. Ainsi, seule une partie des candidats à l'examen ou des mentions « très bien » serait appelée à passer cet entretien de 30 minutes avec les deux membres du jury, soit les cas où une hésitation peut subsister. Le fait de voir la personne pour ces cas litigieux manque depuis des années.

Le troisième élément de réflexion concerne les épreuves. Richard DESCOINGS argue de la constance de la préoccupation sur le décrochage du niveau des épreuves entre le baccalauréat en histoire et celui des épreuves à Sciences Po en histoire. Cette réflexion est accentuée par le fait que le programme de terminale ne porte que sur la période de 1945 à nos jours et que les étudiants n'ayant pas complètement oublié leur année de formation en première devraient pouvoir faire valoir leurs connaissances sur la période 1914-1945. Au-delà de l'accumulation des connaissances, la question est conceptuelle : en plus du manque, regretté par beaucoup, de connaissances de l'histoire du XIXe siècle, l'oubli de la période 1914-1945 dans la compréhension du XXe siècle, est en soi compliqué. En revanche si les épreuves de Sciences Po sont dans le temps rapprochées des épreuves du bac, une partie des candidats devrait se retrouver dans des sujets couvrant le programme de terminale. Particulièrement les élèves de la série S qui auront à subir une épreuve d'histoire mais disposeront de moins de temps que les autres pour ajouter au programme de Terminale une partie du programme qu'ils n'auraient pas traitée avec leurs professeurs. Ayant plus d'heures de cours que d'autres séries, ils ne peuvent pas utiliser un surplus d'heures à l'amélioration de leurs connaissances en histoire. Aussi la proposition avancée tient dans le maintien de l'épreuve d'histoire dans son format actuel avec le même programme - comme il le fut convenu avec Laurent WIRTH, Inspecteur général de l'Education nationale et membre des jurys de Sciences Po et Jean-François SIRINELLI – mais de ne pas prendre les candidats par surprise et de proposer des sujets sur la partie 1945 à aujourd'hui. Le risque d'impasse qui pourrait être pointé existe toujours quoi qu'il en soit. En même temps, les candidats rationnels préféreront potasser intensément la partie 1914-1945 anticipant deux choses : les correcteurs seront bien disposés à l'égard du traitement de ce type de sujet par le candidat et deuxièmement, ces jeunes qui n'auront pas fait l'impasse auront de sérieuses chances de mieux réussir que le reste de leurs camarades qui auront banalement suivi la période 1945 à nos jours. Il ne faut donc pas fonder le programme sur les éventuelles impasses. De plus, l'Inspection générale qui élabore les sujets est tout aussi capable de rendre les sujets sur la période allant de 1945 à nos jours bien plus difficiles que le sujet portant sur la période 1914 à nos jours afin de lutter contre les impasses sur la période 1914-1945. Et ceux qui n'auraient pas le temps de réviser ces épreuves en plus de ce qui a été révisé en Terminale devraient pouvoir se fonder sur le programme d'histoire en Terminale.

Sur l'épreuve d'ordre général, y renoncer reviendrait à renoncer à l'esprit de l'examen d'entrée à Sciences Po : le correcteur y teste une curiosité intellectuelle, une ouverture d'esprit, une rigueur de raisonnement, une richesse de vocabulaire, l'élégance d'une langue. Il faut absolument maintenir cette épreuve.

En revanche, Richard DESCOINGS estime, à la suite de la suggestion avancée par une des organisations syndicales, comme n'étant pas mauvais que les membres du jury donnent une bibliographie indicative : on retrouve dans les copies des centaines de fois la même référence au même livre non pas lu mais mis en fiche par les préparations, et ceci s'est vérifié avec les épreuves d'histoire cette année, ce qui peut s'avérer lassant pour les correcteurs et montre bien que cette bibliographie indicative serait utile pour ouvrir le champ des possibles. Deuxièmement pourraient être distingués les ouvrages primordiaux et ceux n'ayant pas exactement la même importance, propos que soutiendraient Jean-Claude CASANOVA ou l'Inspection générale.

L'épreuve de langue doit, elle, être maintenue en l'état ; beaucoup a été dit sur le niveau de son enseignement au lycée, mais il est difficile d'envisager envoyer le message tant aux candidats qu'aux recruteurs d'une baisse du niveau d'exigence en langue pour rentrer à Sciences Po.

La proposition la plus nouvelle soumise aujourd'hui est celle consistant à prendre une des quatre épreuves et de l'adapter à chacune des séries de la voie générale du baccalauréat. Richard DESCOINGS admet s'inspirer d'une part des organisations syndicales et de ce qu'il a vu dans les lycées voilà peu. Ainsi qu'il l'a écrit et dit, il se montre frappé par la distance croissante existant dans les esprits entre la série scientifique – dévoyée de son sens originel - et la série littéraire, dégradée dans les esprits de ses élèves, parfois de ses professeurs. La série S est dévoyée car considérée comme la série des « meilleurs » - en fait 50% des élèves de la voie générale « meilleurs » se trouve alors pris dans un sens très étendu. Cependant, parents et élèves se battent à la fin de l'année de Seconde pour que leurs enfants passent en S quel que soit le goût de ces jeunes pour les matières scientifiques et leurs aspirations pour la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur. Le résultat en est qu'une bonne partie des élèves souffre beaucoup dans les matières scientifiques, ayant des résultats moyens, obtenant le bac car étant très bons en histoire, philosophie et langues, mais amenant les professeurs à s'adapter à la moyenne de la classe avec pour résultat les plaintes des professeurs des classes préparatoires d'ingénieurs et des universités sur la baisse de niveau des bacheliers S. La série L pose beaucoup d'interrogations sur la qualité des élèves, les débouchés dans l'enseignement supérieur et les débouchés professionnels.

Aussi, est proposée au conseil une épreuve ayant trois sujets : un de littérature puisqu'elle fait la spécificité de la série L par rapport aux deux autres séries, contrairement à l'histoire et la philosophie. En effet, beaucoup de professeurs de philosophie disent avoir leurs meilleurs élèves en S et cette matière ne peut donc prétendre faire la différence, bien qu'il y en ait une considérable dans le nombre d'heures enseignées. La littérature est en revanche spécifique à la série L. L'épreuve sur document serait maintenue pour la série ES pour laquelle l'épreuve est adaptée, et serait créée pour la série S une épreuve de mathématiques. Les discussions sur les notations de trois types d'épreuves aux notations éventuellement différentes ont été menées Françoise MELONIO, à la tête de la direction du Collège universitaire, qui maîtrise très bien l'exercice d'organisation d'un concours puisque c'était son rôle en tant que directrice adjointe de l'Ecole normale supérieure.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU présente la note sur la modification du calendrier des admissions pour l'examen d'entrée au Collège universitaire et la dispense d'examen sur mention « très bien » ainsi que le projet de résolution dont les cinq articles appellent le vote du jour.

Richard DESCOINGS propose le vote du jour sur la base des résolutions en question. Mais le texte juridiquement élaboré à partir de celles-ci sera apporté à la prochaine séance de telle façon que la décision d'aujourd'hui soit juridiquement impeccable, car il serait compliqué de délibérer dans la même séance sur le principe puis d'améliorer les textes par la suite.

Arnaud BONTEMPS pour l'UNEF souligne que globalement ces mesures vont dans le bon sens et exprime son contentement sur le fait que l'administration se soit positionnée et ait émis des réponses sur l'ensemble des sujets que l'organisation avait soumis. La réforme au concours d'entrée était demandée depuis de longues années, bien que pour des raisons qui ne se limitaient pas à celles présentées par Richard DESCOINGS. Ces principales raisons qui poussent l'organisation à vouloir cette réforme, et qui sont exposées dans la note soumise par l'UNEF, sont les biais sociaux avérés à l'entrée de l'IEP. Concrètement, c'est le fait qu'un étudiant issu de catégories socioprofessionnelles favorisées a deux fois plus de chances de réussir le concours qu'un étudiant issu de catégories socioprofessionnelles défavorisées ; un lycéen a 2,9 fois plus de chance de réussir qu'une lycéenne et un Parisien a 2,3 fois plus de chance de réussir le concours qu'un non-Parisien. Tous ces biais sociaux sont avérés et ne sont pas potentiels comme le laisse entendre le questionnaire envoyé aux étudiants pour consultation.

L'UNEF était très satisfaite de l'envoi de ce questionnaire aux étudiants dans son souci d'avoir leur avis directement et non plus par leurs représentants. L'idée était intéressante, seulement la formulation des questions a fait en sorte de biaiser les réponses et l'on ne peut pas retirer beaucoup d'enseignements des étudiants : le questionnaire était envoyé le mercredi soir et il était possible d'y répondre dès le jeudi soir tandis que l'UNEF demandait une semaine avant d'y répondre afin de « forcer » la réflexion de ces étudiants et de pouvoir disposer d'un questionnaire le plus exploitable possible avec un vrai débat porté avec des réponses claires et réfléchies des étudiants. Deuxièmement, un débat a eu lieu avec les organisations représentatives intéressées mais ce débat a malheureusement été annoncé 24 heures à l'avance et a rassemblé très peu d'étudiants, alors qu'il aurait pu réellement remplir cet objectif de réflexion désiré par l'UNEF. Enfin, la nécessité de poser la question de la date dans celle du contenu des épreuves, a été évoquée et défendue par l'UNEF tout au long des discussions ayant entouré cette réforme-là, le contenu de l'épreuve est complètement indissociable de la date et poser aux étudiants la question de la date sans parler du contenu des épreuves et de leur nature ne pouvait qu'entraîner des réponses préfabriquées. Si aujourd'hui la date est déplacée entre le bac et ses résultats, apparaîtra un phénomène grave de renforcement de la difficulté du concours. De même dans le cas où pas un sujet ne porterait sur le programme de Terminale, ou encore sur le fait que l'épreuve de culture d'ordre générale soit très floue et que l'on ne précise pas le contenu attendu des étudiants, etc. Du coup, le seul enseignement qu'il est possible de tirer du questionnaire est que les étudiants sont logiques et qu'ils savent que le concours dans sa forme actuelle nécessite de la réflexion, ce pour quoi, selon Arnaud BONTEMPS, ils ont proposé comme date de concours, en dissociant complètement la question du contenu des épreuves, la fin juillet parce que le concours, dans sa forme actuelle, nécessite au moins un mois de préparation pour pouvoir le passer dans les meilleures conditions possible. En cela tient la grille de lecture proposée par l'UNEF : il y a des biais sociaux à l'entrée de Sciences Po et, pour des raisons d'égalité des chances, de justice sociale et parce qu'au cœur du projet de l'UNEF à Sciences Po il y a la responsabilité sociale, l'organisation demande une réforme du concours qui réduise ces biais sociaux là.

Le deuxième point de la grille de lecture est le fait que la forme soit totalement indissociable du fond. C'est pour cela que l'UNEF est satisfaite du fait que la prochaine résolution proposée lie de manière inextricable ces deux aspects et que la réforme proposée soit « une réforme complète ». Le syndicat est satisfait des résolutions proposées pour des raisons différentes de celles avancées : avancer la date permettra de couper l'herbe sous le pied aux prépas d'été extrêmement onéreuses et accessibles de fait qu'à une minorité aisée d'étudiants, ce qui renforce sans aucun doute la sélection sociale à l'entrée de Sciences Po.

Sur l'épreuve d'histoire, le fait de pouvoir traiter un sujet portant sur la période allant de 1945 à nos jours constitue un choix et une garantie satisfaisants pour les étudiants, de même sur le fait que le candidat passant l'examen d'entrée puisse le faire avec un excellent bac et les connaissances qui lui sont inhérentes sans que l'on attende plus de connaissances que celles d'un excellent bachelier.

Sur la question des campus délocalisés qui accueilleraient la tenue des épreuves de l'examen, la revendication est portée depuis longtemps puisque cela permettra de réduire les biais géographiques très importants, voire plus que les biais sociaux à l'entrée de Sciences Po.

La modification de l'épreuve sur document va revaloriser la série L et instaurer un maximum de choix à l'entrée Sciences Po sur les épreuves et cela est positif. Cependant, plusieurs aspects sont à souligner et en premier des garanties sur l'indépendance de la mention très bien : le représentant de l'UNEF a compris que l'élève ayant eu moins de 17 au baccalauréat serait d'office non admis, mais cela signifie-t-il non admis à Sciences Po ou dans le cadre de la procédure d'admission par la mention très bien ? La deuxième position étant évidemment soutenue. La différence est que l'étudiant pourrait réussir l'examen et attester de son niveau par d'autres moyens que par le baccalauréat, comme cela est actuellement le cas aujourd'hui.

Une autre proposition avancée concerne les lieux de passage des examens. Le fait de passer les concours dans les campus délocalisés est un bon début à l'instar des campus accueillant les épreuves à partir de l'année prochaine : Poitiers, Dijon, Nancy. Mais l'UNEF souhaite étendre le processus aux DOM TOM dont les étudiants doivent prendre l'avion pour aller au concours de Sciences Po, ce qui engendre des coûts faramineux.

Sur la question des langues et la théorie du signal exposée par Richard DESCOINGS, l'UNEF ne craint quant à elle pas de baisse de niveau si est repondérée l'épreuve de langue puisqu'il y a déjà une note éliminatoire aujourd'hui en épreuve de langue, qui est 7 et qui garantit le niveau minimum des étudiants. De même, le diplôme de Sciences po est conditionné à un niveau C1 en anglais. Donc le niveau, quelle que soit la pondération de l'épreuve de langue à l'examen, est garanti par cet ensemble de mesures et ne dépend pas de la pondération ou du niveau de prise en compte de l'épreuve de langue dans la moyenne de l'examen.

L'UNEF souhaite aussi généraliser la mesure qui concerne les oraux à un maximum d'étudiants pour pouvoir là encore abaisser les biais sociaux ainsi que le dossier proposé l'explique. Il est possible d'observer que le phénomène de sélection en deux temps permet de réduire considérablement les biais sociaux car le taux de sélectivité est ainsi augmenté et il s'avère plus facile de passer la première et la deuxième épreuve et le jugement ne porte plus sur quelques petits demi-points portant sur le capital culturel et la correction de la langue et l'orthographe, mais plus généralement les étudiants seront jugés sur un ensemble de compétences et de connaissances qu'il semble à l'UNEF souhaitable de réaliser.

Enfin, l'UNEF souhaite élargir le plus possible la gratuité du concours afin que l'ensemble des étudiants ne soit pas rebuté par le prix d'inscription aux épreuves de Sciences Po.

Concernant la résolution de principe évoquée par Richard DESCOINGS sur la bibliographie indicative en culture générale, Arnaud BONTEMPS demande s'il serait nécessaire de faire un amendement à ce projet de résolution et qui instaurerait dans le principe le fait qu'une bibliographie indicative soit proposée aux étudiants pour passer le concours en culture générale.

François HEILBRONN félicite la direction pour ce projet débattu depuis longtemps et demande un éclaircissement sur le fait qu'avec le changement de date, il ne sera pas connu qui aura eu mention « très bien » ou pas. Quid du cas où un candidat avec mention « très bien » et plus de 18,5 au bac, donc excellent, passe les épreuves de Sciences Po - qu'il est obligé de passer ne connaissant pas encore ses notes - et rate son examen et a 8. Alors quelle sera la note considérée : celle du baccalauréat ou celle reçue aux épreuves du concours, ou sera-t-il fait un croisement entre les deux ?

L'autre point concerne les sujets d'histoire : si l'on annonce de façon visible que deux des trois sujets porteront sur la période de 1945 à nos jours, ce ne sont pas des impasses qui seront favorisées mais le choix systématique par 80% des étudiants de la période 1945 à nos jours. Aussi il propose de supprimer la précision de l'article 4 ou que si elle devait être maintenue, seul un sujet porterait sur la période 1945 à nos jours. Serait ainsi donnée plus d'emphasis à une vision et à une culture générale plus larges, dans la lignée de ce qui est demandé aux étudiants, plutôt que d'être des hyper spécialistes sur des sujets très pointus.

Henry SIMONIN reconnaît la légitimité de la réforme et en remercie la direction. L'UNI pour Sciences Po souhaiterait un vote séparé pour chaque proposition du fait de l'importance des sujets et exprime son rejet de la date de fin juin qui représente une étape dans la « baccalauréalisation » du concours, étape vers la suppression du concours. À ce sujet, de multiples étudiants ont interpellé le syndicat, ayant compris cette volonté sous-jacente, et leur appréhension était tout à fait légitime : la suppression du concours envoie des signaux négatifs aux employeurs et recruteurs. Et si la date de juin est choisie, le nombre de candidats doublera puisque les candidats à la mention « très bien » seront obligés de passer le concours, les résultats n'étant à ce moment-là pas tombés et les conditions de corrections ne seront pas non plus des plus faciles, le recrutement de correcteurs sera aussi plus élevé.

L'UNI soutient aussi le maintien d'une épreuve de langue et d'une épreuve d'ordre général. Le syndicat est en revanche contre la réforme de l'épreuve d'histoire qui prouve de façon concrète la volonté de la direction de plutôt « baccalauréaliser » le concours, puisqu'une restriction de l'épreuve d'histoire a lieu ; s'inscrivant dans la prolongation de l'intervention de François HEILBRONN, le fait que deux des sujets seraient sur la période de 1945 à nos jours appelle à l'impasse. La mise en pratique est envisageable mais l'annonce officielle, pour l'UNI, est un appel à l'impasse. De plus, les professeurs d'histoire ont déjà analysé comme un blasphème le fait d'analyser le XXe siècle sans analyser le XIXe. Et, à fin de cohérence avec le programme d'histoire de Sciences Po qui commence en 1914, l'UNI souhaiterait que le concours s'étale sur la même période.

Concernant la proposition de trois sujets au choix tirés de chacune des trois séries de la voie générale, l'UNI se montre plutôt favorable mais sous réserve que les épreuves soient explicitement différentes de celles du baccalauréat, toujours dans l'optique de ne pas voir le concours se « baccalauréaliser ». Est aussi soutenue la proposition de la direction sur les oraux d'admission, mais le syndicat souhaiterait les voir plus concentrés sur la sélection des mentions « très bien ».

À propos des options tirées des voies générales et de la bibliographie indicative pour les épreuves d'ordre général, le contenu appelle une discussion puisqu'elle favoriserait plus les options L qui ont déjà pour les épreuves du bac une bibliographie assez imposante qui pourrait peut-être s'avérer similaire. La question porte sur le caractère très ou peu fourni de cette bibliographie.

L'UNI soutient aussi l'idée très judicieuse de concours dans les campus délocalisés puisque cela représenterait un formidable moyen de communication pour mettre en valeur ces campus plutôt méconnus.

Enfin, Henry SIMONIN exprime son souhait de connaître le budget de la mission à bac 0 et le budget prévisionnel de 2010 après les prises de décision.

Emmanuel GOLDSTEIN ne se montre pas complètement convaincu sur le fait que l'examen doive se tenir fin juin. Il craint d'y perdre un effet d'aubaine dont bénéficie Sciences Po depuis ces dernières années et qui consiste à capturer les élèves ayant la mention « très bien ». Ces élèves qui vont à Sciences Po plutôt que dans une prépa sont de très bons éléments, ils y trouvent leur chemin et ne sont pas en manque de motivation. Leur imposer une épreuve posera des difficultés dans la façon de les sélectionner, point sur lequel François HEILBRONN mettait le doigt. Sciences Po risque de plus de les perdre. Aussi il fait part de sa difficulté à comprendre la différence entre le fait d'avoir des épreuves le 25-28 juin et le 16 juillet. Si c'est juste le fait de trouver des correcteurs en général en vacances qui pose problème, cela devrait pouvoir être tout de même surmonté. Sur le problème des désistements des classes prépa, cela lui paraît effectivement gênant et à prendre en compte si l'on va au bout de la démarche. Cependant, ces arguments ne suffisent pas à emporter la conviction. Aussi il annonce son abstention sur des épreuves passées à la fin juin.

Sur l'épreuve de littérature, quelques précisions sont demandées : le sujet de dissertation semble s'imposer et peut poser problème en cas d'impasse du bachelier. Aussi proposition est faite d'envisager le commentaire de texte, voire d'envisager un sujet au choix.



Sur l'examen oral, ce seront environ 300 candidats qui regrouperont à la fois les mentions « très bien » qui n'auraient pas complètement convaincu le jury et ayant eu certaines moyennes au bac et aux épreuves, mais aussi des dossiers intéressants ayant performé à l'examen que l'on souhaiterait repêcher. Quelle serait alors la répartition dans ces épreuves, quelle part appartiendrait au jury ? Et comment cela fonctionne-t-il en terme d'équilibre ?

Emmanuel GOLDSTEIN se félicite aussi que les épreuves aient lieu dans les campus délocalisés mais considère que la localisation précise de celle-ci ne relève pas du Conseil de Direction sauf à rigidifier inutilement la procédure.

Il est bon que les boursiers aient des épreuves gratuites et que les autres montrent le minimum de motivation en payant les frais d'inscription aux épreuves, cela constitue un minimum pour l'entrée à Sciences Po.

Diego MELCHIOR souhaite un retour sur le débat animé entre ceux pour un concours républicain et qui étaient contre les conventions d'éducation prioritaires et ceux qui défendent le sacro-saint diplôme, qui estiment qu'il est la meilleure des protections et annoncent dans des tracs et des émissions que l'on peut être éliminé lorsque l'on est boursier de banlieue ou de province. Ces réflexions camouflent un autre débat, qui est celui de ce qui fait l'excellence et l'attractivité de Sciences Po. Sur ce point, la Confédération étudiante considère que ce n'est pas le seul concours d'entrée qui y pourvoit. Avec une diversification des épreuves, les profils dans cette sélection des meilleurs, seront différents. Aussi, la production d'une épreuve proche de l'examen du bac et un oral d'admission se justifient entièrement notamment si l'on souhaite réduire un certain nombre de biais sociaux existants. De la même manière, les recruteurs ne considèrent plus seulement le nom ou le prestige d'un diplôme mais bien plutôt les compétences acquises qui permettent de trouver un emploi sur le marché du travail et de réussir son projet de vie. Ce qui fait aujourd'hui la valeur du diplôme de Sciences Po, ce n'est ni la seule sélection à l'entrée ni la marque Sciences Po sous le grade de Master que confère la formation, mais bien plutôt l'excellence académique de Sciences Po et la reconnaissance de la formation.

Aussi c'est sur la constante amélioration des enseignements qu'il faudra s'engager en concertation avec les étudiants. De plus, la motivation majeure de l'étudiant est l'excellente insertion professionnelle qui est permise à sa sortie et l'excellence des formations permettant de trouver un emploi rapidement et non pas la difficulté du concours. De plus, Sciences Po mène au public et marque des points dans une période de crise par rapport à l'Université, les débouchés de celle-ci étant souvent dans le privé. Si demain ces débouchés et l'excellence académique, sur lesquels il faut continuer à travailler, venaient à disparaître, un concours moins difficile avec la seule mention « Sciences Po » au diplôme ne suffirait pas à maintenir l'établissement dans le top du classement international.

Cela étant dit la Cé se montre favorable au projet de résolution.

Laurent GERMAIN déplore l'évacuation un peu rapide de la date de mai qui peut avoir beaucoup d'avantages puisqu'en mettant une épreuve supplémentaire, riche avec trois sujets et en ayant le principe de l'entretien, le besoin de temps est plus grand par rapport à l'épreuve d'aujourd'hui. Il ne croit pas non plus que la seule décision de Sciences Po soit seule à même de remettre en question la reconquête du mois de juin par l'Education nationale et l'Inspection générale. Aussi, l'argument n'est pas très convaincant.

Demeure l'opposition massive des étudiants sur le mois de mai, ceux-ci préférant préparer le concours dans de bonnes conditions un mois après le bac. Cependant, les étudiants qui se présentent au concours sont de très bons étudiants travaillant toute l'année et en état de passer ce concours. Aussi rien ne semble s'opposer à passer le concours au mois de mai. Le reste des évolutions sont bonnes bien que Laurent GERMAIN se montre en désaccord sur le fait d'indiquer que deux des trois sujets portent sur la période 1945 à aujourd'hui, ce qui revient à focaliser les révisions sur cette période-là. Il est cependant possible de le faire sans le dire.

Laurent GERMAIN se montre tout à fait contre la repondération de l'épreuve de langue puisque l'accent doit être mis sur la nécessité de sélectionner des étudiants bons en langue, il est aussi contre la gratuité totale pour le passage à Sciences Po, les frais étant un gage de l'intérêt pour rentrer dans l'Ecole.

Eglantine LEROI souhaite exprimer sa déception par rapport aux efforts consentis pour la préparation du questionnaire de la consultation étudiante et qui a demandé beaucoup de réflexion et de réunions avant d'être mis de côté assez rapidement puisque la solution souhaitée n'était pas la meilleure. D'autant plus que Nouvelle Donne soutient un concours ayant lieu fin juillet puisqu'il est important pour beaucoup d'élèves d'avoir plus de temps de préparation que le baccalauréat, un mois n'étant déjà pas assez. Le télescopage entre les mentions « très bien » recrutées en même temps que ceux passant l'examen d'entrée peut aussi poser des problèmes pratiques. Il est aussi plus légitime que l'oral s'adresse à des mentions « très bien » dont on n'a pas pu apprécier parfaitement les profils plutôt que pour des gens ayant passé un concours écrit et dont le profil et l'originalité sont beaucoup plus évidents à travers leurs copies.

Concernant les épreuves différenciées selon qu'elles s'adressent aux candidats issus des filières L, ES ou S, la liberté doit être laissée aux élèves de choisir entre les différentes épreuves, puisque certaines personnes issues de la filière scientifique peuvent se sentir plus à l'aise à faire une dissertation de littérature plutôt qu'une épreuve de mathématiques.

Nouvelle Donne est favorable au fait que les épreuves d'ordre général et les langues demeurent à ce qu'elles ont été, puisqu'un niveau de langue très élevé doit être gardé à Sciences Po avec l'intention d'inciter les gens à travailler plus.

Le financement de la préparation, même si elle n'est relativement pas chère, ne reste pas très évident pour beaucoup de foyers ; aussi il serait intéressant de réfléchir à d'autres modes de préparation moins coûteux, et permettant à des gens de classe moyenne non boursiers d'y avoir accès.

Enfin, le syndicat se réjouit que soient autorisées des épreuves dans des endroits délocalisés plus accessibles pour certains.

Maxime SAADA suggère à propos des épreuves d'histoire d'indiquer qu'au moins un des sujets porterait sur 1914 à 1945 de façon à encourager le travail de l'ensemble du programme. Il partage l'inquiétude d'Emmanuel GOLDSTEIN sur les mentions « très bien » sans laquelle ses titulaires ne se seraient pas orientés vers Sciences Po, la mention ayant donc représenté une opportunité pour eux.

Il soumet aussi comme alternative au décalage en juillet, l'utilisation des deux entretiens et notamment l'épreuve orale pour donner la possibilité aux mentions « très bien » de se récupérer sur Sciences Po et d'avoir en plus une épreuve orale qui nous permettrait de juger de la pertinence de ces candidats et de rattraper ceux qui n'auraient pas très bien passé l'écrit.

Alejandra CHAPA souhaite exprimer le soutien d'InterZaide-Fac Verte à la réforme et ses principes et en particulier sur les aspects pratiques et les questions de recherche de logement, les questions de biais social ou de la position des campus.

Elle souhaiterait cependant plus de précision sur les oraux : leur date et leur contenu, ainsi que sur les cas éventuels de divergence entre les résultats du bac, des épreuves et des oraux.

Myriam DUBOIS-MONKACHI fait remarquer que du point de vue de l'organisation des calendriers, la réforme semble très positive si la date de fin juin est retenue, celle de fin mai serait d'autant mieux, ce qui permettrait une cohérence d'organisation du travail des équipes qui seront donc dans des conditions beaucoup plus favorables. Elle rappelle que de manière récurrente les parents se plaignent du calendrier tardif que la question du logement est une réelle question et qu'à 16 ou 17 ans, trouver un

logement à Paris au moment où tous les étudiants sont rentrés par ailleurs et occupent déjà le marché locatif, le souci est réel et non négligeable. Certaines démissions de Sciences Po sont liées à ces conditions matérielles non favorables.

Elle estime notamment important que les équipes en charge des questions des examens dans les régions soient fortement accompagnées sur le terrain puisque la gestion est habituellement faite depuis Paris.

Une deuxième question porte sur la relation du baccalauréat et du calendrier : ainsi si l'examen d'entrée avait lieu au mois de mai, l'effet d'aubaine porterait peut-être sur le baccalauréat et l'augmentation des candidatures mentions « très bien » qui a lieu depuis quelques années serait peut-être renforcée. De plus, elle suggère d'avancer l'argument auprès de l'Inspection générale qu'une préparation de l'examen à Sciences Po aurait un effet positif sur les résultats du baccalauréat. De plus, Myriam DUBOIS-MONKACHI souhaiterait connaître, étant donné les problèmes rencontrés voici quelques années dans les lycées et les CIO par rapport aux réformes d'entrée à bac + 1, quels seront les supports de communication utilisés aussi bien en externe qu'en interne afin de faire valoir les réformes dans les modalités de passage des concours.

Eve ROBERT, ne croit pas que « faire sans dire » sur l'épreuve d'histoire représente une excellente solution dans la mesure où cela crée une sorte de délit d'initié : certains seront au courant et d'autres non, ce qui est porteur de biais social aussi. Il est crucial pour l'UNEF de ne pas dissocier la forme du fond. Garder avec une épreuve en juin le même programme que lorsque l'épreuve était en septembre n'est pas cohérent et avancer les épreuves en juin permet qu'un bon bachelier n'ait pas besoin de réviser des milliards de choses en plus de ce qu'il a révisé pour le bac et la Terminale qui reste la préparation la plus égalitaire qu'il serait possible d'imaginer pour le concours de Sciences Po quoi qu'on en dise. Ce en quoi l'UNEF voit une évolution extrêmement positive.

Demander à l'étudiant de passer un concours puis un oral atteste de sa motivation et est bien plus porteur de sens que de s'acquitter des frais de dossiers dont, certes, les boursiers sont exonérés mais qui génère un effet d'autocensure auprès des classes moyennes pour qui l'investissement est important. Ceci peut s'avérer inquiétant surtout si l'étudiant n'a pas une grande confiance en sa capacité de réussir le concours. Aussi elle demande au nom de l'UNEF une exonération plus importante des frais de dossier pour les étudiants.

Henry SIMONIN intervient de nouveau en demandant le développement de la prépa avec la Documentation française avec un plus grand nombre d'étudiants.

Michel PEBEREAU estime que la question de la date est très importante en ce qu'elle pose deux problèmes majeurs : d'abord celui de l'accès des mentions « très bien » dont il est dommage de remettre en cause l'accès en proposant une date ne permettant pas de connaître ceux ayant obtenu la mention « très bien » ; l'autre question touche à la préparation, c'est-à-dire aux lectures entre le baccalauréat et le moment des épreuves de Sciences Po et qui semblent correspondre à ce que l'on peut attendre d'un étudiant de Sciences Po en matière de culture générale par rapport à un étudiant du baccalauréat : on ne doit pas lui demander de connaissances approfondies supplémentaires mais d'avoir un peu intégré l'histoire du XIXe siècle en même temps que celle des dernières années : ce que 8 jours après le baccalauréat permettent de réaliser, mais pas 48 heures. Aussi la question d'épreuves avant ou après les résultats du bac présente-t-elle d'importantes différences.

Le deuxième sujet est de savoir de quelle façon on choisit les épreuves pour faire venir d'excellents élèves de L, S ou ES ; cette épreuve doit être discriminante des qualités qu'on exige de voir chez un élève de L et qu'on n'a pas suffisamment distinguées dans les épreuves générales. La question est donc de savoir quelle épreuve permet le mieux de cibler cela. Pour L, c'est sûrement un sujet de littérature, pour ES un sujet d'économie et pour les S, peut-être que le sujet de mathématiques appliquées aux sciences économiques et sociales est une façon de discriminer par rapport à d'autres. L'important c'est vraiment de sortir des qualités qui ne sont pas suffisamment mises en évidence dans le bac général et

qui conduisent à considérer que tous les excellents élèves sont en S, les moyens en ES et les moins bons en L, ce qui lui semble absurde, injuste et inefficace sur le plan de la sélection.

Richard DESCOINGS partage les interrogations exprimées et explique le non-changement depuis 1945 dans les épreuves par le fait que les désaccords et remarques exprimées sont pertinentes et relèvent une immense variété et diversité de positions et d'opinions que le conseil reflète ; cela contredit aussi certaines remarques sur le caractère suiviste de l'attitude de ses membres.

En tant que chef d'établissement, il va rechercher le compromis au sens démocratique, compromis favorable aux intérêts de l'institution et des étudiants, des candidats, de ceux qui font vivre l'institution et notamment ceux qui en sont salariés et puis plus largement aux intérêts de l'Éducation nationale. Le compromis ne pourra pas être la juxtaposition des préoccupations maximales de chacun, Aussi tout est affaire de pondération.

Donc, premièrement, si l'on s'en tient à la nature de la sélection, il faut créer un oral ; c'est un choix de principe. Cela a donc des conséquences massives sur la date de l'examen ou bien sur l'organisation de l'année universitaire. Si on veut créer un oral et commencer l'année universitaire le plus tôt possible pour utiliser au mieux les ressources intellectuelles et les équipements, alors il faut que les épreuves écrites aient lieu en mai ou en juin. Si les épreuves écrites ont lieu en juillet pour attendre les résultats du bac – un retour sera par ailleurs fait sur la question des mentions « très bien » -, les oraux sont passés dans la seconde quinzaine du mois de juillet, c'est déjà le cas pour les CEP et des difficultés existent déjà pour trouver les personnes pour les faire, et au mois d'août. Il ne sera pas en effet possible d'organiser la totalité des oraux nécessaires sur la totalité du mois de juillet. Richard DESCOINGS ne se montre en revanche pas sûr sur le point de savoir si organiser des oraux au mois d'août sera bon pour les candidats, les responsables académiques faisant passer les oraux et les salariés qui devront organiser les opérations.

Aussi il est bon de créer un entretien de recrutement et à terme il faudra s'organiser pour que tout le monde passe un entretien de recrutement. Le début se fera l'été prochain de façon assez limitée, mais à terme, s'opèrera une montée en nombre, avec les mentions « très bien » pour, comme cela a été évoqué, tester leur motivation et avec ceux qui ont passé l'examen. Richard DESCOINGS comprend l'argument consistant à dire que ceux qui se sont déplacés sont a priori plus motivés que ceux visant l'effet d'aubaine. Toutefois les copies ne disent rien sur la personnalité de son auteur aux membres du jury ou en tout cas sur une épreuve d'histoire ou de langue.

Deuxièmement, il faut gagner du temps sur l'année universitaire. Un premier semestre va aller de début septembre et s'achever effectivement à Noël, enseignements et examens compris. Un second semestre doit être organisé de janvier à mai. Aussi pour gagner du temps sur mai-juin-juillet, et cela est souhaitable, il faut organiser les écrits en mai ou en juin. Ici intervient la deuxième question soulevée par le conseil : pourquoi pas en mai ? Richard DESCOINGS note une discordance entre les intérêts des salariés et certains représentants enseignants sur ce point ainsi que les intérêts énoncés de ceux qui ont été candidats et sont à Sciences Po, ceux qui n'ont pas été admis n'ayant pas été interrogés. Suite à l'intervention d'Alain LANCELOT, l'organisation de l'examen d'entrée a été complètement déléguée à l'Inspection générale de l'Éducation nationale; deux séries de raisons ayant soutenu cela.

L'Inspection générale connaît tout d'abord très bien ce qui se passe, à la fois en Première, en Terminale et au bac, puisque c'est elle qui l'organise et connaît aussi très bien les Classes préparatoires aux Grandes Écoles. Sciences Po fait donc appel aux professionnels connaissant au mieux ce qui se passe dans les lycées. Il faut ensuite, dans la décision qui sera prise, se mettre à l'abri des accusations de favoriser tel sujet, tel candidat... Aussi cette délégation est importante. Elle implique : un, que les sujets sont élaborés par l'Inspection générale, deux, que les correcteurs soient recrutés par cette dernière, trois, qu'elle assure la coordination entre les correcteurs et quatre, l'harmonisation des épreuves. Il est possible aussi de s'en passer mais c'est compliqué. L'inspection générale guide en effet la totalité de l'enseignement secondaire, notamment au lycée en France. Aussi, passer outre celle-ci n'est pas sans conséquence pour Sciences Po. Et s'il lui est annoncé que malgré tout le mois de mai est

choisi, les difficultés ne se feront pas jour immédiatement mais le Corps est puissant et fréquenté par l'ensemble des Inspecteurs pédagogiques régionaux et, derrière, l'ensemble des professeurs des lycées. Et jusqu'à présent, nulle contestation n'a été émise à l'endroit de l'examen : ni sur les sujets, ni sur les corrections, ni sur les résultats. Le système fonctionne donc bien. Aussi Richard DESCOINGS plaide pour garder la date du mois de juin.

Concernant la mention « très bien », le système de recrutement des bacheliers est maintenu dans la réforme mais avec en plus un oral. Dans les faits, les écrits du bac ont lieu aux alentours de la troisième semaine de juin, les écrits de Sciences Po la quatrième du même mois, les résultats vers le 8-9-10 juillet. Il faut se mettre d'accord sur le fait que ceux ne s'étant pas présentés à l'examen puissent être admis sur le seul fondement de leur mention « très bien ». Les bons élèves pourront donc toujours se révéler sans passer l'examen, ce en faveur de quoi se positionne une majorité d'étudiants.

Sur la question de savoir s'il est envisageable d'attendre les résultats du bac pour faire passer les épreuves, certains auront passé les examens, auront eu mention « très bien » au bac mais ne se seront pas montrés au niveau par rapport à l'examen d'entrée. L'oral sera pour eux le vrai moment de la décision. La commission d'oral se chargera de la décision d'arbitrage. Pour rassurer tout le monde, Richard ESCOINGS affirme qu'aucune différence statistique n'a été observée sur le long terme entre les positions des mentions au bac et les reçus à l'examen : cette année, 66% des élèves français reçus à l'examen avaient eu la mention « très bien », presque un tiers la mention bien, quasiment plus de reçus n'ont aucune mention. Est en tout cas est maintenu l'accès par la mention « très bien » pour permettre à des bacheliers qui n'avaient pas idée d'être à Sciences Po de se montrer intéressés. Donc la commission d'oral pourra trancher, en cas de contradiction entre les résultats mention « très bien » et l'insuffisance des résultats aux épreuves. Donc la commission prendra en compte le dossier scolaire, les épreuves au baccalauréat et les épreuves de Sciences Po de façon qu'elle ait le plus grand nombre d'informations pour son choix.

Une autre solution est proposée par Richard DESCOINGS qui est aussi un compromis entre les diverses positions : seraient retirées de la correction les copies de ceux dont on constate qu'ils ont obtenu la mention « très bien ». Ceci serait cependant très compliqué à réaliser pour les correcteurs et les équipes administratives ; une des solutions serait de ne pas savoir : aux résultats du bac est jointe la liste des numéros correspondant à la liste des noms face auxquels une liste de mentions est adjointe et les copies sont retirées en fonction. Ce serait très lourd, très compliqué et intellectuellement pas très satisfaisant. Aussi l'oral représente pour ces cas-là une meilleure solution.

À la question des sujets de l'épreuve d'histoire, et reprenant les propos de Michel PEBEREAU, Richard DESCOINGS reconnaît l'immédiateté du lien entre la date de l'examen et le contenu de l'épreuve. Un élève en série S aura toujours préparé les épreuves lui permettant d'avoir le bac S, il lui est de plus imposé plus de temps de présence chaque semaine ainsi qu'un niveau d'exigence très élevé. Un compromis serait de dire « un sujet au moins sur les trois », ce qui fait peu de différence. Il tient cependant à marquer sa sensibilité moindre à l'impact réel de cette énonciation.

Des spécialistes de l'enseignement de la littérature en Terminale diront ce qui permettra de mettre en valeur ce qui fait la spécificité de la filière L : dissertation ou commentaire composé. Le but est de permettre à de très bons littéraires ayant choisi la filière en toute connaissance de cause, de faire valoir leurs qualités au travers d'épreuves qui sont les plus proches possible de celles du baccalauréat.

L'oral ne sera pas un oral technique mais, comme pour les conventions d'éducation prioritaires, et de façon analogue quoiqu'un peu différente de celui pour l'entrée en master, le jury recherchera la curiosité intellectuelle, le goût pour l'actualité économique, politique, scientifique, mondiale, etc., tout ce qui a trait à la personnalité des candidats.

La bibliographie sera décidée par le jury et ce n'est selon le Directeur pas au conseil de décider de son contenu : elle doit être large mais rester une vraie bibliographie, c'est-à-dire avec un nombre modeste d'ouvrages car donner trop d'ouvrages revient, selon lui, à ne pas donner réellement de bibliographie.

Chacun en donnera donc un nombre limité : assez large pour qu'il y ait une diversité mais pas trop non plus. Le coût sera plus élevé du fait de la création de l'épreuve orale mais il ne mettra pas le budget de Sciences Po en péril.

Sur la question posée par la représentante de Nouvelle Donne, en effet les candidats auront le choix du sujet dans l'épreuve à option. Si un candidat orienté en S adore le sujet de littérature, il pourra par exemple le choisir, il s'agit de ne pas enfermer les étudiants dans leur filière d'origine.

Richard DESCOINGS tient aussi à indiquer que la consultation effectuée n'est ni un vote, ni un référendum et, bien que la consultation et le débat soient importants, il revient au Conseil de prendre ses responsabilités. Les préférences des élèves ne vont pas lier les mains de celui-ci sous peine de porter atteinte à la consultation : on ne peut substituer aux compétences du Conseil de direction le choix un peu aléatoire des élèves.

S'il en est ainsi décidé, sera dès la sortie de ce conseil créée une cellule spécifique pour diffuser l'information à la fois en interne et en externe.

Emmanuel GOLDSTEIN indique au Président Michel PEBEREAU qu'il votera favorablement à la période des examens proposée suite aux précisions apportées par Richard DESCOINGS.

Sont récapitulés par Michel PEBEREAU les différents articles du projet de résolution :

Article 1 : l'examen d'entrée au Collège universitaire de Sciences Po est programmé à la fin du mois de juin, entre les épreuves du Baccalauréat et leurs résultats

Concernant le décalage des épreuves écrites de l'examen à la fin du mois de juin, après-les épreuves du bac et avant leurs résultats, il note que le choix de cette date entraînera une augmentation du nombre d'élèves qui passeront l'examen, puisque les mentions « très bien » vont dorénavant passer l'examen, ce qui entrainera un surcoût considérable. C'est pour Michel PEBEREAU un problème : presque tous ceux reçus actuellement passeront désormais l'examen. Même si la possibilité restera ouverte que des mentions « très bien » soient admis s'ils n'ont pas passé l'examen. Il note qu'une programmation au lendemain des résultats permettrait d'éviter ce surcoût. Richard DESCOINGS reconnaît en effet que plus de candidats passeront les épreuves écrites mais affirme qu'une programmation de l'examen à la mi juillet est trop tardive pour pouvoir organiser les entretiens oraux d'admission.

*L'article 1 est adopté, 2 votes contre, aucune abstention.*

Article 2 : les épreuves de l'examen sont programmées en 2010 à Paris et dans trois de nos centres en région qui disposent de grandes salles ou d'amphis : Nancy, Poitiers et Dijon. Une extension à d'autres lieux est envisagée pour les années suivantes.

A propos de l'article 2, Michel PEBEREAU souligne à l'intention du Directeur que le conseil s'interroge sur la question de savoir s'il relève de sa compétence de désigner les endroits où allaient être procédés à ces examens, puisque certains problèmes pratiques risquaient d'être posés.

*L'article 2 est adopté à l'unanimité.*

Article 3 : l'épreuve d'ordre général et l'épreuve de langues sont maintenues dans leurs formes actuelles

*L'article 3 est adopté à l'unanimité.*

Article 4 : le programme de l'épreuve d'histoire demeure inchangé : il couvre la période de 1914 à nos jours. Il est annoncé que deux des trois sujets portent sur la période de 1945 à nos jours

*L'article 4 amendé - « il est annoncé qu'au moins un des sujets porte sur la période 1945 à nos jours » - est adopté, aucun vote contre, 5 abstentions.*

Richard DESCOINGS tient à ce que soient exprimées les motivations de l'abstention.

Arnaud BONTEMPS motive son abstention par le fait que le décalage des dates juste après le baccalauréat confère la responsabilité de donner à chaque étudiant la possibilité de passer l'examen. Il n'y a pas pour lui de contradiction entre l'égalité des chances et l'excellence.

Eglantine LEROI motive son abstention par son attachement à des épreuves exigeantes et donc restant de 1914 à nos jours.

Henry SIMONIN souhaite que lui soit précisé si une réelle différence avec les épreuves du bac devait être attendue. Selon Richard DESCOINGS, le niveau des sujets sera radicalement différent de celui du Bac.

Article 5 : est créée une épreuve comportant trois sujets au choix tirés des programmes - de lettres, de sciences économiques et sociales et de mathématiques - de chacune des trois séries de la voie générale :

*L'article 5 est adopté à l'unanimité.*

Richard DESCOINGS indique que des précisions sur les épreuves d'entretien qui font l'unanimité, seront apportées dans le règlement des procédures d'admission ; la décision du jour n'étant qu'une orientation de nature politique.

Michel PEBEREAU indique que l'orientation est approuvée par ailleurs par trois des collègues ayant donné des procurations : Jean-Paul FITOUSSI, Jean-Emmanuel COMBES, François HEILBRONN ainsi que Michel PEBEREAU lui-même, Christian LEQUESNE et Erhard FRIEDBERG.

## **II. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 22 juin 2009**

Michel PEBEREAU soumet à approbation le procès-verbal de la réunion du 22 juin, sur lequel Eglantine LEROI relève une erreur sur son nom transformé en Angélique.

*Le procès-verbal de la réunion du 22 juin est adopté.*

## **III. Échange d'information sur des questions diverses**

Hadrien CLOUET fait part du fait qu'à chaque rentrée solennelle la Direction réaffirme le principe d'égalité entre les étudiants de Paris et des campus délocalisés. L'UNEF soutient cette réaffirmation du principe d'égalité de traitement. Sciences Po possède en effet une des bibliothèques de sciences humaines les plus riches en ouvrages, études et journaux. Ces supports sont des outils nécessaires aux étudiants aussi bien qu'aux jeunes travailleurs intellectuels, or les étudiants de Sciences Po dans les

sites délocalisés ont été choqués par la dernière réforme en septembre limitant à cinq le nombre d'ouvrages possibles d'emprunter par semestre. Cette décision est, selon le représentant de l'UNEF, unilatérale et discriminatoire envers les étudiants des campus délocalisés et viole un principe de l'enseignement supérieur : l'égalité de traitement. À charge de travail constante, les campus délocalisés sont amputés de la possibilité de se voir faire parvenir et prêter des ouvrages par la bibliothèque de Sciences Po. Le risque est d'assister à une limitation de la qualité des travaux des étudiants et de brider les compétences des élèves. La place dans cette réforme à la responsabilité de Sciences Po qui établit deux poids deux mesures est questionnée. En conséquence, l'égalité des chances elle-même est bafouée, car l'accès aux ressources intellectuelles se fait maintenant sur critères géographiques : les étudiants sur Paris ont la chance de bénéficier d'un environnement culturel bien plus riche que ceux de certains des campus délocalisés avec en plus des inégalités entre campus eux-mêmes. Toute la scolarité s'en trouverait menacée et le terme d'excellence qui perd de son lustre pour certains étudiants et l'ouverture d'esprit faisant la qualité de la formation peuvent être mis en cause par la réforme. La proposition de soumettre à l'accord d'un enseignant l'emprunt d'ouvrages implique de réduire aux strictes mesures scolaires la possibilité pour un étudiant de se cultiver, d'effectuer une recherche intellectuelle. Ce n'est pas un cadre propice à la réflexion et à l'épanouissement personnel. La curiosité intellectuelle ne peut connaître de frontière sauf à devenir un pur conformisme scolaire, une course à la rentabilité culturelle. Cette réforme ne se contente pas seulement pour Hadrien CLOUET de mettre l'égalité à mal mais elle renforce même les facteurs exogènes d'inégalité puisque les étudiants du campus de Paris auront un avantage comparatif incommensurable du fait de l'environnement culturel qui est le leur. La commission paritaire avait pourtant accepté la proposition de rehausser à 20 le plafond du nombre d'ouvrages empruntés par semestre, or il y a eu rétractation et une brusque volte-face de la part de l'administration, ce qui a été ressenti par beaucoup d'étudiants dans les campus délocalisés comme une quadruple forfaiture envers la démocratie étudiante : envers la démocratie interne, envers les élus étudiants, les élus mobilisés, l'ensemble des campus et même envers la crédibilité de l'administration et de ses engagements.

C'est pourquoi le représentant de l'UNEF réclame le retrait de la réforme des prêts sur les sites.

Le terme de forfaiture apparaît néanmoins inadapté à cette réalité à Michel PEBEREAU, aussi il demande le retrait du terme. Le représentant de l'UNEF pose des bombes atomiques dans des bouteilles de « Vittel ». Richard DESCOINGS répond à l'intervention de Hadrien CLOUET en assentissant au constat d'un plafond d'emprunt trop bas. Il prend la proposition faite par la commission paritaire très au sérieux. Le chargé des études et François CAVALIER, directeur de la bibliothèque ont été chargés de reprendre ces questions de manière à ce que les étudiants sur les campus ne puissent souffrir d'une rupture d'égalité, et que soient répondues de façon effective à ces besoins.

Arnaud BONTEMPS fait part d'une deuxième question portant sur l'Ecole de la Communication. Rappelant au conseil sa création et son approbation par les conseils en 2007, les modalités d'application de cette décision incluaient l'entretien téléphonique. Celui-ci était destiné à orienter les étudiants issus du premier cycle de Sciences Po, à discuter de leur projet et à vérifier la conformité de celui-ci avec l'Ecole de la Communication à titre purement indicatif. Cependant cet été, 10 étudiants exactement, issus du premier cycle de Sciences Po ont été refusés à l'entrée de l'Ecole de la Communication. Ils avaient passé cet entretien et le directeur de l'Ecole, Jean-Michel CARLO, leur avait adressé un mail en précisant qu'ils n'étaient pas autorisés à s'inscrire dans le Master de leur choix à savoir l'Ecole de la Communication.

L'UNEF s'est mobilisée cet été et a obtenu la réinscription de trois étudiants. Plusieurs problèmes restent néanmoins posés : sept étudiants sont barrés de l'entrée alors que cela va contre les décisions du conseil : dans l'ensemble des PV il est bien précisé que cet entretien n'a qu'une valeur indicative et que les étudiants restent maître de leur orientation et de la possibilité ou non de s'inscrire dans l'Ecole de la Communication. Cet acte va donc contre le vote du conseil de direction et de la commission paritaire, il va également contre le règlement de la scolarité où il est bien précisé dans les articles 34 et 35 que les étudiants restent maîtres de leur orientation, qu'ils ont le choix de leur mention de Master quand ils sont issus du premier cycle de Sciences Po. Il conclut avec une citation issue du procès verbal adopté ce jour : « Le règlement doit être appliqué en permanence et c'est le principe



fondamental de la vie en commun. Il n'y a pas d'Etat de droit possible si cela n'est pas respecté. C'est une question très importante au niveau du principe. Sciences Po ne peut tolérer d'infraction au règlement d'organisation dont il a la responsabilité, c'est la leçon n°1 qui doit être reçue par les étudiants à l'IEP de Paris. » Arnaud BONTEMPS exprime son total accord avec cette citation de Michel PEBEREAU et demande à l'administration de respecter les engagements qu'elle a pris et de mettre fin à ces pratiques.

Richard DESCOINGS estime que l'on ne peut qu'être mis au pas par la déclaration. L'intervention met l'accent sur un point extrêmement important lié aux débouchés professionnels. Il propose aussi qu'à la prochaine séance soit très précisément inscrite cette question à l'ordre du jour avec la présentation des débouchés professionnels et que soit analysée précisément où les diplômés rencontrent des difficultés de placement sur le marché professionnel. En fait, toute la question est la maîtrise par les étudiants de leurs choix d'orientation et l'information que l'on peut leur donner sur les débouchés professionnels. Dans le cas cité, il y a eu un petit décalage qui a été réparé comme Arnaud BONTEMPS l'a signalé au moins pour trois des élèves.

Michel PEBEREAU estime aussi cette question comme très importante et il se demande quelle est la limite du dispositif prévu par le conseil de direction. Il croit qu'il est extrêmement important que certains étudiants ne soient pas orientés vers des impasses. Les dispositifs mis en œuvre reposent sur l'idée que chacun peut s'orienter lui-même dès lors que Sciences Po lui fournit l'information suffisante. La question est de savoir si le système fonctionne ou pas, mais lorsqu'en effet un règlement existe il doit être appliqué.

Eglantine LEROI propose pour Nouvelle Donne l'idée d'un « statement of purpose » pour l'examen d'entrée aujourd'hui et permettant peut-être une meilleure appréhension des profils et pour éviter d'avoir des oraux qui pourraient ne pas être nécessaires. Elle souhaite ainsi lancer le débat sur ce point afin de mieux cerner le profil du candidat et que soit mis en place, peut-être, un groupe de travail sur le sujet. Le « statement of purpose » serait un feuillet A4 où le candidat expliquerait ses raisons et motivations.

Michel PEBEREAU clôture la séance. Le prochain conseil est prévu pour le lundi 30 novembre à 8h30.

La séance est levée à 10 h 39.